



APAVE
AGENCE DE NICE
22/26 avenue Edouard GRINDA
06200 NICE
N° SIRET : 90386907100733

DONNEUR D'ORDRE
REGIE PARCS D'AZUR
7 Rue Maréchal Vauban
06300 NICE
CONTACT : Monsieur ROUSSET Albin



Rapport de repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) avant réalisation de travaux sur enrobés bitumineux

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'offre : 2475052,2 - Parking Nice la Madeleine Numéro de commande : C24151480 Numéro de rapport (n° de tâche) : T241042938 Date : 23/10/2024	Lieu d'intervention : Parking Nice La Madeleine 169 boulevard de la Madeleine 06000 NICE Destinataire rapport : Monsieur ROUSSET Albin	Date d'intervention : Du 04/10/2024 au 04/10/2024 Intervenant : Monsieur Cédric DALICHAMP Signature : 

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 23 pages

Rapport de repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) avant réalisation de travaux sur enrobés bitumineux

 Articles L.4511 et L.4531-1 du code du travail.
 Article R.4412-97 du code du travail -Arrêté du 1er octobre 2019
 Norme NF X46-020 - Norme NF X46-102

1	INFORMATIONS GENERALES
1.1	DESIGNATION DE LA ZONE D'INTERVENTION

 Nature du l'immeuble non bâti : **Parking** Adresse : **169 boulevard de la Madeleine 06000 NICE**
 Zone / Lieu : **Nice La Madeleine**
 Référence Cadastre : **Non communiqué**

1.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	DESIGNATION DU PROPRIETAIRE
Nom :	REGIE PARCS D'AZUR	Nom :REGIE PARCS D'AZUR
Adresse :	7 Rue Maréchal Vauban 06300 NICE	Adresse :7 Rue Maréchal Vauban 06300 NICE
Qualité :		

1.3	EXECUTION DE LA MISSION
------------	--------------------------------

 Date de commande : **07/10/2024** Date d'émission du rapport : **23/10/2024**
 Le repérage a été réalisé le : **04/10/2024** Accompagnateur : **Aucun**
 Par : **DALICHAMP Cédric**
 Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD**
 Adresse assurance : **313 Terrasse de l'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX**
 N° de contrat d'assurance : **Contrat n° 10800807204**
 Date de validité : **31/12/2024**

Laboratoire en charge des analyses :

Laboratoire	Adresse	Numéro d'accréditation
ITGA AIX-EN-PROVENCE	ArteParc - Bâtiment E Route de la Côte d'Azur - CS n° 30012 13590 MEYREUIL	1-1029

2	VISA DU DIAGNOSTIQUEUR
Signature 	Etablissement du rapport : Fait à NICE le 23/10/2024 Agence : AGENCE DE NICE Nom du diagnostiqueur : DALICHAMP Cédric

3	CONCLUSION(S)
----------	----------------------

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

3 SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	2
DESIGNATION DE LA ZONE D'INTERVENTION	2
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	2
DESIGNATION DU PROPRIETAIRE	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
VISA DU DIAGNOSTIQUEUR	2
CONCLUSION(S)	2
SOMMAIRE	3
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	4
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS INSPECTES	4
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	4
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
RAPPORTS PRECEDENTS	5
ANNEXE – FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....	6
ANNEXE – CROQUIS.....	9
ANNEXE – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	11
ATTESTATION(S)	22

4 RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

4.1 LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS INSPECTES

N° Localis.	Localisation	Zone / Lieu	Coordonnées GPS	Matériau / Produit
1	Parking	Extérieur		Enrobé bitumineux
				Enrobé bitumineux
				Enrobé bitumineux
				Enrobé bitumineux

4.2 RESULTAT DES CONCENTRATIONS HAP

Element	Ref. PV HAP couche	HAP
Carotte d'enrobé - A - Enrobé bitumineux	KSP2410-1073-001_1	≤ 8,0 mg/kg
Carotte d'enrobé - A - Enrobé bitumineux	KSP2410-1073-001_1	≤ 8,0 mg/kg
Carotte d'enrobé - A - Enrobé bitumineux	KSP2410-1073-001_1	≤ 8,3 mg/kg
Carotte d'enrobé - A - Enrobé bitumineux	KSP2410-1073-001_1	≤ 8,9 mg/kg

Liste des recommandations sur les matériaux et produits contenant des HAP :

Seuil défini par l'arrêté du 12 décembre 2014 : de 0 à 50 mg/kg réutilisation à chaud possible.

Seuils définis par le CEREMA :

- de 0 à 50 mg/kg : réutilisation à chaud possible
- de 0 à 500 mg/kg : réutilisation à froid possible
- de 500 à 1 000 mg/kg : stockage en installation de classe 2
- > 1 000 mg/kg : stockage en installation de classe 1

La concentration retenue est la somme des teneurs des 16 composés chimiques.

4.3 LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Absence

4.4 LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Localis.	Localisation	Zone / Lieu	Coordonnées GPS	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	(ZPSO) Référence
1	Parking	Extérieur		Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse (P001)	
				Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse (P002)	
				Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse (P003)	
				Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse (P004)	

5 INVESTIGATIONS NON REALISEES

6 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : **04/10/2024**Documents remis : **Néant**Moyens mis à disposition : **Néant**Description des travaux envisagés : **Réfection des enrobés du parking. Programme détaillé des travaux non fourni.****7 RAPPORTS PRECEDENTS***Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni*

ANNEXE 1 – FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
REGIE PARCS D'AZUR	T241042938	Extérieur - Parking Carotte d'enrobé
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
DALICHAMP Cédric	04/10/2024	Enrobé bitumineux

Résultat amiante

Absence d'amiante


DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Enrobé bitumineux		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
Fr1	carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante	PV analyse HAP	Teneur HAP (mg/kg)
Fr1		Fibres d'amiante non détectées	KSP2410-1073-001_1	≤ 8,0

PRELEVEMENT : P002

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
REGIE PARCS D'AZUR	T241042938	Extérieur - Parking Carotte d'enrobé
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
DALICHAMP Cédric	04/10/2024	Enrobé bitumineux

Résultat amiante

Absence d'amiante



DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Enrobé bitumineux		0 cm

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
Fr1	carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	0

DETAIL DES RESULTATS :

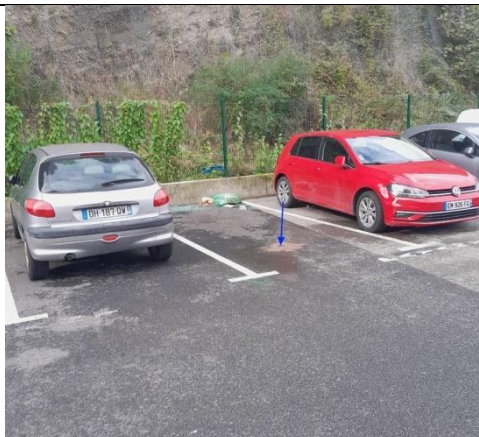
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante	PV analyse HAP	Teneur HAP (mg/kg)
Fr1		Fibres d'amiante non détectées	KSP2410-1073-001_1	≤ 8,0

PRELEVEMENT : P003

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
REGIE PARCS D'AZUR	T241042938	Extérieur - Parking Carotte d'enrobé
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
DALICHAMP Cédric	04/10/2024	Enrobé bitumineux

Résultat amiante

Absence d'amiante



DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :				
Objet		Support		Taille
Enrobé bitumineux				0 cm
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :				
Référence Couche	Description visuelle			Epaisseur (cm)
Fr1	carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux			0
DETAIL DES RESULTATS :				
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante	PV analyse HAP	Teneur HAP (mg/kg)
Fr1		Fibres d'amiante non détectées	KSP2410-1073-001_1	≤ 8,3

PRELEVEMENT : P004		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
REGIE PARCS D'AZUR	T241042938	Extérieur - Parking Carotte d'enrobé
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
DALICHAMP Cédric	04/10/2024	Enrobé bitumineux
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
		

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :				
Objet		Support	Taille	
Enrobé bitumineux			0 cm	
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :				
Référence Couche	Description visuelle			Epaisseur (cm)
Fr1	carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux			0
DETAIL DES RESULTATS :				
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante	PV analyse HAP	Teneur HAP (mg/kg)
Fr1		Fibres d'amiante non détectées	KSP2410-1073-001_1	≤ 8,9

ANNEXE 2 – CROQUIS

apave

Planche de repérage

Client :	REGIE PARCS D'AZUR	Titre :	Croquis N°1	
N° rapport :	T241042938	Lieu d'intervention :	169 boulevard de la Madeleine 06000 NICE	
N° planche :	1/1			Version : 0
Type :	Planche de repérage technique en plan			
Date :	23/10/2024	Bâtiment :		
Intervenant :	DALICHAMP Cédric	Etage :		
Origine du plan :	Croquis ou document transmis	Commentaire :		

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

E.24420649.0.PDF



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262410-709_1 EN DATE DU 17/10/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINÉRALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - NICE
22-26 avenue Edouard Grinda
06200 NICE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0424-18493
Échantillon ITGA : IT 262410-709
Reçu au laboratoire le : 14/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C24151480-97197-113058-73996-103233061
Dossier client	REGIE PARCS D'AZUR + - 169 boulevard de la Madeleine - 06000 - NICE
Échantillon	P001 - Enrobé bitumineux - Extérieur - Parking - A - Carotte d'enrobé
Description ITGA	Carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Carotte d'enrobé bitumineux - matériau granulaire homogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Annexe 2 et parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique

Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev08

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262410-709_1 EN DATE DU 17/10/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINÉRALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 2	Chimique	META le 16/10/2024	Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : EIB
► Carotte d'enrobé bitumineux - matériau granulaire homogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 16/10/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : EIB Autres fibres inhalables distinguées par M ⁽⁵⁾

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(5) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (diamètre < 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification mentionnés (M : Morphologie ; D : Diffraction électronique ; C : Composition chimique).

Validé par : Amandine ROSTAING – Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev08

Page 2/2

E.24420650.0.PDF



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262410-710_1 EN DATE DU 17/10/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINÉRALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - NICE
22-26 avenue Edouard Grinda
06200 NICE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0424-18493
Échantillon ITGA : IT 262410-710
Reçu au laboratoire le : 14/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C24151480-97197-113058-73996-103233061
Dossier client	REGIE PARCS D'AZUR + - 169 boulevard de la Madeleine - 06000 - NICE
Échantillon	P002 - Enrobé bitumineux - Extérieur - Parking - A - Carotte d'enrobé

Description ITGA	Carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Carotte d'enrobé bitumineux - matériau granulaire homogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Annexe 2 et parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique

Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev08

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262410-710_1 EN DATE DU 17/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINÉRALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 2	Chimique	META le 16/10/2024	Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : EIB
► Carotte d'enrobé bitumineux - matériau granulaire homogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 16/10/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : EIB Autres fibres inhalables distinguées par M ⁽⁵⁾

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(5) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (diamètre < 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification mentionnés (M : Morphologie ; D : Diffraction électronique ; C : Composition chimique).

Validé par : Amandine ROSTAING – Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev08

Page 2/2

E.24420651.0.PDF



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262410-711_1 EN DATE DU 17/10/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINÉRALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - NICE
22-26 avenue Edouard Grinda
06200 NICE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0424-18493
Échantillon ITGA : IT 262410-711
Reçu au laboratoire le : 14/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C24151480-97197-113058-73996-103233061
Dossier client	REGIE PARCS D'AZUR + - 169 boulevard de la Madeleine - 06000 - NICE
Échantillon	P003 - Enrobé bitumineux - Extérieur - Parking - A - Carotte d'enrobé

Description ITGA	Carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Carotte d'enrobé bitumineux - matériau granulaire homogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Annexe 2 et parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique

Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev08

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262410-711_1 EN DATE DU 17/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINÉRALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 2	Chimique	META le 16/10/2024	Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : EIB
► Carotte d'enrobé bitumineux - matériau granulaire homogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 16/10/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : EIB Autres fibres inhalables distinguées par M ⁽⁵⁾

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(5) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (diamètre < 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification mentionnés (M : Morphologie ; D : Diffraction électronique ; C : Composition chimique).

Validé par : Amandine ROSTAING – Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev08

Page 2/2

E.24420652.0.PDF



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



afel
Made in France

Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262410-712_1 EN DATE DU 17/10/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU OU PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINÉRALE

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - NICE
22-26 avenue Edouard Grinda
06200 NICE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT 0424-18493
Échantillon ITGA : IT 262410-712
Reçu au laboratoire le : 14/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	C24151480-97197-113058-73996-103233061
Dossier client	REGIE PARCS D'AZUR + - 169 boulevard de la Madeleine - 06000 - NICE
Échantillon	P004 - Enrobé bitumineux - Extérieur - Parking - A - Carotte d'enrobé

Description ITGA	Carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Carotte d'enrobé bitumineux - matériau granulaire homogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

En fonction de la nature de la prise d'essai :

- Phase mastic – Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT 286)
- Phase granulaire – Traitement thermique (méthode interne : IT 413)

- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).

- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Annexe 2 et parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique

Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev08

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262410-712_1 EN DATE DU 17/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIAU OU
PRODUIT CONTENANT UNE CHARGE MINÉRALE

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques /Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► Carotte d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux	Nombre de préparations : 2	Chimique	META le 16/10/2024	Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : EIB
► Carotte d'enrobé bitumineux - matériau granulaire homogène ⁽³⁾	Nombre de préparations : 3	Thermique et mécanique	META le 16/10/2024	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽⁴⁾	---	Analyste : EIB

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0,2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

(4) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

Validé par : Amandine ROSTAING – Analyste

Document 5



ITGA
Agence de saint-etienne
44, rue Jean Huss
42000 Saint-Etienne
Tel. : 04 77 79 52 80
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole (C).

Rapport d'essai : KSP2410-1073-001_1

Date : 23 octobre 2024

Client :	APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - NICE	ITGA :	
Réf. commande :	C24151480-97197-113058-73996-103233061 / IT0424-18493	Date de réception des échantillons :	18 octobre 2024
Interlocuteur :	M. DALICHAMP Cédric		
Adresse :	ZI Avenue Gay Lussac 33370 Artigues-près-Bordeaux		

Site de prélèvement : 169 boulevard de la madeleine 06000 Nice

Description : Enrobé bitumineux (x4)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Etienne, le mercredi 23 octobre 2024

L'Analyste Habilité
Pierre COURTOT

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/3

Rapport d'essai

KSP2410-1073-001_1

23/10/2024

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P001	P002	P003
Emplacement	(Exterieur) Parking - Carotte d'enrobé- A	(Exterieur) Parking - Carotte d'enrobé- A	(Exterieur) Parking - Carotte d'enrobé- A

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P001	P002	P003
Naphtalène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	0,62 ± 0,19
Anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,500 (LQ)	0,52 ± 0,16
Pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	0,66 ± 0,20
Benzo[a]anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0.50	30%	mg/kg	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg	≤ 8,0	≤ 8,3

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 21/10/2024
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Rapport d'essai

KSP2410-1073-001_1

23/10/2024

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication / Concentration
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

P004	
Emplacement	(Exterieur) Parking - Carotte d'enrobé- A

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P004
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Phénanthrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg
Somme 16 HAP			mg/kg

REMARQUES

- Date de préparation de l'échantillon : 21/10/2024
- LQ : limite de quantification, I : incertitude.

ATTESTATION(S)

Votre Assurance

► **RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE**



COURTIER

VERLINGUE
(Agence d'Ilzsch)
12 Rue de Kerogan CS 44012
29335 QUIMPER CEDEX

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

ATTESTATION

Vos références :

AXA France IARD, atteste que :

Contrat n° **10800807204**

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale française **APAVE INFRASTRUCTURES
CONSTRUCTION France**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- ☐ Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- ☐ Bâtiment et génie civil
- ☐ Essais, mesures et métrologie
- ☐ Laboratoires d'analyses (non médicales)
- ☐ Conseils
- ☐ Formation
- ☐ Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- ☐ des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation
- ☐ des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- ☐ des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

Cette attestation est notamment délivrée dans le cadre des missions CSPS (Coordination, Sécurité, Protection de la Santé).

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat : 10800807204

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada sous-limités :	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période **du 01/01/2024 au 31/12/2024** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 11 janvier 2024

Pour la société
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

2